

Décision du maire n° 2025 – 010

Borne incendie Chemin de Bourgea

Madame le Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le budget 2025,

Considérant la nécessité de déployer une borne incendie Chemin de Bourgea, afin d'assurer la sécurité en cas de feu aux abords de la forêt du Serre de Blod et des quartiers alentours,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec la société VEOLIA, 204 Rue François Meunier Vial 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE,

pour la fourniture et la pose d'un poteau incendie pour un montant de 5638.35 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et sera publié sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée au comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 23 juin 2025.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.

La Maire, certifie, sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :/...../.....